



# CCPD

## Commission Consultative Paritaire Départementale

LE **31 mars 2020**, NOUS ÉLIRONS NOS REPRÉSENTANT.E.S A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE (CCPD) POUR TOUS LES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX.

**JE VOTE CGTG :  
POUR LE RESPECT DE MES DROITS !**

## JE VOTE,

POUR DES REPRÉSENTANT.E.S CGTG  
QUI INTERVIENDRONT SUR LES  
QUESTIONS QUI ME CONCERNENT :

La CCPD émet des avis sur les décisions individuelles prises à l'égard des **Assistants Familiaux et Maternels** et pour toute question d'ordre individuel concernant **leur agrément** :

- En cas de :
  - Refus
  - Renouvellement
- En cas de modification de ces conditions d'accueil
- En cas de :
  - Retrait
  - Restriction
  - Suspension
  - Dérogation

## VOTER CGTG C'EST :

Donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tous.tes.



EN CHOISSANT LA LISTE CGTG, NOUS  
NOUS DONNONS DAVANTAGE DE FORCE

Pour garantir les droits individuels, lutter contre la précarité et gagner de nouveaux droits.

- Faire respecter la législation sur l'emploi
- S'assurer d'une véritable collaboration entre les services d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les professionnels.
- Garantir une meilleure gestion de la carrière des Assistants Familiaux et Maternels.
- Veiller aux remplacements, lors des Congés Annuels, de Maladie, de Longue Durée, de Maternité et autres accueils relais.
- Lutter contre la souffrance au travail et militer pour la création d'une cellule *médico-psycho-sociale*, à l'intention des Assistants Familiaux.

**Attention vote uniquement par correspondance  
A transmettre avant le 25 mars 2020 !!**